

Envoyé en préfecture le 20/07/2023

Recu en préfecture le 20/07/2023

Publié le 20/07/2023 ID: 060-200066975-20230720-2023043-AU

DECISION DU PRESIDENT N°: 2023- O

Objet : Décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et servies, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour un montant inférieur à 40 000 € HT.

NOUS, Guillaume MARECHAL, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

Vu le Code Général des collectivités territoriales.

<u>Vu</u> l'article R2122-8 du code de la commande publique.

Vu les articles L2122.21, L5211.9 et L5211.10

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-CC-07-157 du 17 décembre 2020 relative aux délégations d'attribution du Président,

Vu la proposition financière n° 215656/4 de la société ASTECH - P.A. Plaine d'Alsace 7 avenue de l'EUROPE 68190 ENSISHEIM, en date du 10 juillet 2023, pour le remplacement de 6 Points d'Apport Volontaire Place Jean Davidsen à Senlis pour un montant total de 39 954 euros HT, soit 47 944.80 euros TTC

Considérant la nécessité de signer le marché en procédure adaptée correspondant.

DECIDONS

ARTICLE 1 d'accepter et de signer la proposition financière n° 215656/4 de la société ASTECH – P.A. Plaine d'Alsace 7 avenue de l'EUROPE 68190 ENSISHEIM du 10 juillet 2023, pour le remplacement de 6 Points d'Apport Volontaire Place Jean Davidsen à Senlis pour un montant total de 39 954 euros HT, soit 47 944.80 euros TTC.

- ARTICLE 2 Conformément au code général des collectivités territoriales, cette décision sera transmise en sous-préfecture de Senlis au titre du contrôle de légalité. Information en sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion
- ARTICLE 3 La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- ARTICLE 4 Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :
 - Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise).
 - Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).
 - La société ASTECH P.A. Plaine d'Alsace 7 avenue de l'EUROPE 68190 ENSISHEIM

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfectur

le: 2 0 JUIL. 2023 de l'affichage le:

2 0 JUIL, 2023

Fait à Senlis.

le, 11 juillet 2023

Guillaume MARÉCHAL Communauté de Communes Senlis Sud Oise Maire de Fleurines

Communauté de Communes Senlis Sud Oise - 30 avenue Eugène Gazeau - 60300 SENLIS